



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT

Service Pilotage, Stratégie du Développement Durable
Unité procédures et réglementation

Arrêté DEAL/UPR/N°175 du 7 septembre 2017

Portant modification de l'arrêté DEAL/UPR/n° 142 du 10 août 2017 portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de prolongation pour 25 ans de la concession pour or dite de « Saint-Élie » n°01/80 et d'extension aux substances connexes à l'or, sollicitée par la société des Mines de Saint-Elie (SMSE), sur le territoire des communes de Saint-Élie et Mana.

**Le préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

Vu le code minier et notamment les articles L.131-1 à 13, L.142-7 à 16 et l'article L.144-4 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants ;

Vu la Loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

Vu le décret n° 47-1018 du 7 juin 1947, relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les départements de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et la Réunion ;

Vu le décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain ;

Vu le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009, relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L. 122-1 et L 122-7 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2010-146 du 26 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes ;

Vu le décret du 15 avril 2015, relatif à la nomination de M. Yves de ROQUEFEUIL, administrateur territorial, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Martin JAEGER, préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane ;

Vu l'arrêté n° R03-2016-06-27-001 du 27 juin 2016 portant délégation de signature à M. Yves de ROQUEFEUIL, secrétaire général de la préfecture de la Guyane ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2016-10-11-007 du 11 octobre 2016 portant délégation de signature administrative et financière au personnel d'encadrement de la DEAL et notamment au directeur adjoint, M. Didier RENARD ;

Vu l'arrêté préfectoral n° R03-2017-05-09-002 du 9 mai 2017 portant délégation de signature à M. Denis GIROU, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Guyane ;

Vu le dossier déposé par Mme Carol OSTORERO, représentant permanent de la société des Mines de Saint-Elie (SMSE), le 25 mars 2016, de demande de prolongation pour 25 ans de la concession pour or de « Saint-Elie » (n°01/80), et d'extension aux substances connexes à l'or sur le territoire des communes de Saint-Elie et Mana ;

Vu le rapport de recevabilité du service instructeur en date du 14 mars 2017 ;

Vu la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2017 ;

Vu la décision n° E17000008/97 du 19 mai 2017 du président du Tribunal Administratif de la Guyane, désignant Mme Maryse GAUTHIER, en qualité de commissaire enquêteur ;

Vu les dates d'enquête publique définies en concertation avec le commissaire enquêteur Mme Maryse GAUTHIER ;

Vu la cessation d'activité de la Semaine Guyanaise journal local habilité à faire paraître les annonces légales et la nécessité d'avoir recours exclusivement au journal France Guyane ;

Vu l'arrêté DEAL/UPR/n° 142 du 10 août 2017 portant ouverture de l'enquête publique, relative à la demande de prolongation pour 25 ans de la concession pour or dite de « Saint-Élie » n°01/80 et d'extension aux substances connexes à l'or, sollicitée par la société des Mines de Saint-Elie (SMSE), sur le territoire des communes de Saint-Élie et Mana ;

Vu la demande présentée le 5 septembre 2017, par le commissaire enquêteur Mme Maryse GAUTHIER, de reporter la réunion publique initialement prévue le 16 septembre 2017 au 22 septembre 2017 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guyane

ARRETE :

Article 1: L'arrêté DEAL/UPR n° 142 du 10 août 2017 portant ouverture de l'enquête publique relative à la demande de prolongation, pour 25 ans de la concession pour or, dite de « Saint Elie » n° 01/80 et d'extension aux substances connexes à l'or, sollicitée par la Société des Mines de Saint-Elie (SMSE) sur le territoire des communes de Saint-Elie et de Mana est modifié comme suit :

Article 2 : Le commissaire enquêteur, Mme Maryse GAUTHIER, recevra le public de 9 heures à 12 heures aux dates suivantes :

- Vendredis 01^{er} et 15 septembre 2017, mairie de Saint-Elie (bourg),
- Mercredis 06 et 20 septembre 2017, mairie de Mana,
- Lundi 2 octobre 2017, annexe mairie de Saint-Elie (Cayenne)

Le commissaire enquêteur organisera deux réunions publiques :

- **Le vendredi 22 septembre 2017 à 18 heures**, à la Maison des Maires 36 avenue Pasteur à Cayenne ;
- **Le jeudi 21 septembre 2017 de 15h00 à 17h30**, à la mairie de Mana, Place Yves Patient ;

Des registres à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront ouverts à la mairie et l'annexe mairie de Saint-Elie, à la mairie de Mana ainsi qu'à la DEAL service PSDD unité procédures et réglementation (UPR) et accessible au public aux heures d'ouverture des locaux, pour recevoir les observations auxquelles pourra donner lieu ce projet.

Article 3 : Le reste inchangé.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Guyane, le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le sénateur-maire de la commune de Mana et le maire de la commune de Saint-Elie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le, 7/9/17

Pour le préfet, par délégation,

La chef du service
Pilotage Stratégie du Développement Durable


Isabelle GERGON